

**Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2024**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mrs FURDYNA, PHILIPPE, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs DIMESIC, VILLEDIEU, Mme LAVAL, Mrs DEFRANCE, MORICE, Mme GUILLEMIN.

Absents Excusés : Mr PLINE, Mmes LÉONARD, PHILIPPE, LEGOUPIL, Mrs MAHIEU, MARY, Mme AGNÈS, Mr MAHEUT Mme DUPONT.

Secrétaire : Mme GUILLEMIN

Pouvoir : Mr PLINE a donné pouvoir à Mr MARIOTTI

Mme LÉONARD a donné pouvoir à Mme GODARD

Mme PHILIPPE a donné pouvoir à Mme LE BATARD

Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme LAVAL

Mr MARY a donné pouvoir à Mr MORICE

Mme AGNÈS a donné pouvoir à Mme MOTTIN

2024/069 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 3 suivante sur le budget principal suite aux festivités organisées lors du 80^{ème} anniversaire de la libération de la Commune :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : art 6232 : (fêtes et cérémonies) : - 2 351 euros

art 65748 : (subventions associations)

Moly Véhicules Passion : 294,00 euros

Moly's Pin Up : 684,00 euros

Lystrienne Sportive : 480,00 euros

Les Amis du Disque : 893,00 euros

2024/070 : COMMERCE

Le Conseil Municipal a fait connaissance avec Mme MESGUICHE, propriétaire de « l'Ardoise », commerce de restauration, remplaçant l'enseigne « Chez Louissette », située rue de Bayeux.

Celle-ci a présenté le fonctionnement de son activité, elle souhaite développer des animations.

Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue et se félicite de son dynamisme.

2024/071 : COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Mr PHILIPPE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de l'engagement des divers travaux budgétisés, dans les structures sportives.

Le Conseil Municipal accepte le principe, lors de la fermeture des stades pour intempéries, d'un accord conjoint entre l'adjoint responsable des structures sportives et la Présidente de la Lystrienne Sportive.

En cas de décision unique prise par l'Association, celle-ci s'engage à ne pas solliciter de travaux de remise en état du stade.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre l'arrêté interdisant l'accès aux animaux dans les enceintes sportives et au jardin public.

2024/072 : TRAVAUX VOIRIE

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport de la commission d'appel d'offres suite à la consultation d'entreprises pour les travaux suivants :

- Réfection parkings et trottoirs Impasse du Bessin, rue Arthur Legoupil, Rue Dahlenburg : l'entreprise Jones a été retenue pour un montant de 73 586,88 euros TTC.
- Allée Cimetière Saint-Germain : l'entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 41 492, 40 euros TTC.
- Réfection parking de la gare : l'Entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 33 489,60 euros TTC.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble de ces devis et autorise le Maire à les signer.

Les travaux « Allée cimetière Saint-Germain » débuteront après les travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Germain programmé à compter du mois de septembre.

D'autre part, le Conseil Municipal, en accord, avec l'Association des Anciens Combattants va enlever la stèle posée au parking de la gare. Les familles des disparus seront informées de cette décision, tout en sachant que ceux-ci sont inscrits sur les monuments aux morts pour ne pas les oublier.

2024/073 : MOBILIER SALLE CONSEIL MUNICIPAL

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, précise au Conseil Municipal que le mobilier de la salle du Conseil Municipal est commandé, tenant compte des diverses concertations qui ont eu lieu. Le coût total de cet investissement s'élève à 13 152,52 euros TTC.

Le Conseil Municipal a validé le choix du revêtement de sol.

Les travaux seront engagés à compter du mois de novembre.

2024/074 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mr MORICE, Conseiller Municipal, présente au Conseil Municipal les diverses animations que le Conseil Municipal des Jeunes souhaite organiser : Halloween, Noël avec un partenariat avec la maison de retraite, une saint-valentin, une fête de la nature, la chasse aux œufs, une course de caisse à savon.

Le Conseil Municipal se félicite de cette motivation et mettra tout en œuvre pour les accompagner dans ces réalisations.

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble du Conseil Municipal des Jeunes qui se sont mobilisés pour les festivités du 80^{ème} anniversaire de la libération partageant les moments de recueillement et ceux festifs

2024/075 : FESTIVITÉS DU 80ÈME ANNIVERSAIRE

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le bilan des manifestations organisées à l'occasion des festivités du 80^{ème} anniversaire de la libération de la Commune.

Après avoir recueilli les ressentis des associations, chacun est conscient que des ajustements sont à prévoir, mais néanmoins, cette animation festive sur 3 jours fut un succès.

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des participants pour leur investissement.

L'organisation pour les années à venir est à réfléchir, celle-ci nécessitera une concertation entre tous les partenaires.

2024/076 : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre en charge sur le budget de la Commune l'admission en non-valeur concernant l'activité professionnelle de Mr Grégory BALOCHE pour laquelle le Tribunal de Commerce a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de liquidation judiciaire. Ce montant s'élève à 15 727,10 euros pour des loyers impayés, les crédits sont ouverts à l'article 6542.

2024/077 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET ISIGNY OMAHA INTERCOM POUR LE PROJET D'UNE MAISON DES SERVICES ET D'UNE SALLE COMMUNALE MULTIACTIVITÉS

Dans le cadre du projet du nouveau siège social de l'intercommunalité, la Commune du Molay Littry a délibéré le 13 décembre 2022 sur le principe de vente à Isigny Omaha Intercom moyennant l'euro-symbolique de l'emprise foncière située sur la place Docteur René Verney en lieu et place du Module. La disparition du Module ne peut se faire sans prévoir une salle de remplacement dont la situation doit demeurer en cœur de bourg et envisagée dans l'enceinte du nouveau siège intercommunal.

Eu égard à la proximité immédiate des 2 équipements, à leur caractère complémentaire, à la mutualisation de leurs usages, à l'intérêt des deux parties à coconcevoir certains espaces dont l'usage sera partagé, au calendrier d'exécution et à la nature des travaux, qui peuvent être regardés comme constituant une opération globale nécessitant une cohérence d'ensemble des aménagements, le

transfert de la maîtrise d'ouvrage au profit de la **Communauté de Communes** est envisagé, pour la réalisation complète de ce projet.

Cette démarche répond également à une recherche d'efficacité et d'optimisation des investissements publics.

Pour information, le montant prévisionnel de travaux global est de 5 070 000 € HT, répartis comme suit : 570 000 € HT pour la salle communale, 4 500 000€ HT pour la Maison des Services.

Ainsi la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée a pour objet de désigner la Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation d'une opération d'ensemble comprenant la construction de la Maison des Services, ses abords immédiats (450 m²) et son parking pour le stationnement des véhicules intercommunaux de service (620 m²), la construction de la salle communale multiactivités en remplacement du Module et son aménagement extérieur (terrasse 50 m²).

Le retrait ou la démolition du module est en cours d'étude. En effet, celui-ci fera soit l'objet d'une reprise par un tiers, soit d'une démolition totale. A noter que si la solution de la démolition est retenue, celle-ci sera à la charge de la Communauté de Communes en contrepartie de la cession à l'euro symbolique de l'emprise totale dédiée au projet.

Vu les éléments ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, notamment ladite convention.

2024/078 : AMÉNAGEMENT ARRÊT BUS

Mr FURDYNA et Mme GODARD, Adjointes au Maire, présentent au Conseil Municipal le travail du Service des Transports de l'Intercom Isigny-Omaha, par le maintien de certains arrêts de bus ; notamment ceux dénommés « La Maison Neuve » « Les Landes de Siette », « les Landes de Cabert ».

Cet aménagement permettrait de répondre à l'attente des utilisateurs.

Le Conseil Municipal demande au service des transports de la Région de tenir compte de cette demande et s'engage à prendre en charge les travaux de matérialisation de ces arrêts.

2024/079 : REPAS DES SÉNIORS

Mme GODARD, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que le repas des séniors sera organisé à la Salle des Fêtes le dimanche 13 Octobre 2024.

Celui-ci sera préparé par le boucher-traiteur de Cormolain, les professionnels de la Commune n'étant pas disponibles pour cette date.

Le thème de cette journée sera à découvrir le jour « J », les membres du Conseil Municipal sont appelés à retenir cette date.

2024/080 : MARQUAGE AU SOL

Le Conseil Municipal demande au Maire de prendre les dispositions nécessaires pour que les marquages au sol réalisés lors des diverses manifestations soient matérialisés à la craie ; permettant à ceux-ci de disparaître rapidement.

Les Associations utilisant cette signalisation seront informées de cette nouvelle réglementation.